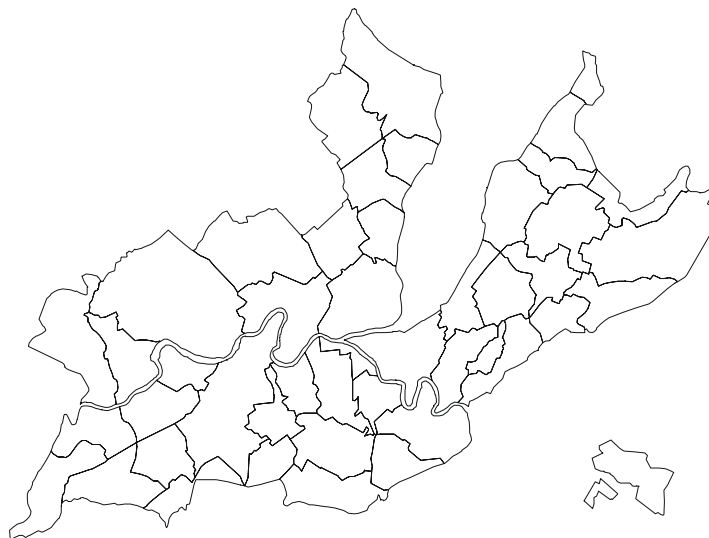




Département du territoire
Service de surveillance des communes
Section financière

Indicateurs harmonisés

Finances communales genevoises en 2005



Présentation de la situation financière
des 45 communes genevoises

Genève, novembre 2006

Table des matières

1.	INTRODUCTION	1
2.	DONNÉES	1
3.	INDICATEURS.....	1
4.	REMARQUE IMPORTANTE.....	1
	CARTE 1 : DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2005.....	2
	CARTE 2 : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT EN 2005	4
	CARTE 3 : QUOTITÉ DES INTÉRÊTS NETS EN 2005	6
	CARTE 4 : QUOTITÉ DE LA CHARGE FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT EN 2005.....	8
	CARTE 5 : ENDETTEMENT / FORTUNE NETTE PAR HABITANT EN 2005	10
	CARTE 6 : QUOTITÉ D'INVESTISSEMENT EN 2005.....	12
	CARTE 7 : DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS EN 2005.....	14

1. Introduction

On le sait, le calcul des quatre indicateurs suivants

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Quotité des intérêts
- Quotité de la charge financière

est harmonisé pour l'ensemble des communes suisses depuis de très nombreuses années déjà. Un cinquième indicateur, à savoir l'endettement net par tête de population est également calculé dans plusieurs cantons.

Même si des variations existent dans la façon d'appliquer et de calculer ces indicateurs dans les diverses communes suisses, ils ont démontré leur utilité au fil du temps. Il a notamment été possible de tirer des comparaisons intéressantes.

Compte tenu du développement des finances publiques et notamment de l'importance toujours plus grande accordée par les bailleurs de fonds à la solvabilité des communes, il est apparu intéressant et nécessaire au comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (ci-après CACSFC) de proposer de nouveaux indicateurs.

Basée sur les expériences faites dans divers cantons suisses, le comité de la CACSFC a décidé de retenir et de proposer deux nouveaux indicateurs, soit :

- La quotité d'investissement et
- La dette brute par rapport aux revenus

En septembre 2005, l'assemblée plénière de la CACSFC a ratifié l'introduction de ces deux nouveaux indicateurs harmonisés.

2. Données

Les données proviennent des comptes communaux 2005 et ont été exploitées et représentées graphiquement par le service de surveillance des communes, section financière, du Département du territoire du canton de Genève.

3. Indicateurs

Les sept indicateurs sont représentés ci-après au moyen de cartes du canton. Ils sont décrits et commentés.

1. Degré d'autofinancement
2. Capacité d'autofinancement
3. Quotité des intérêts
4. Quotité de la charge financière
5. Endettement/Fortune net(te)
6. Quotité d'investissement
7. Dette brute par rapport aux revenus

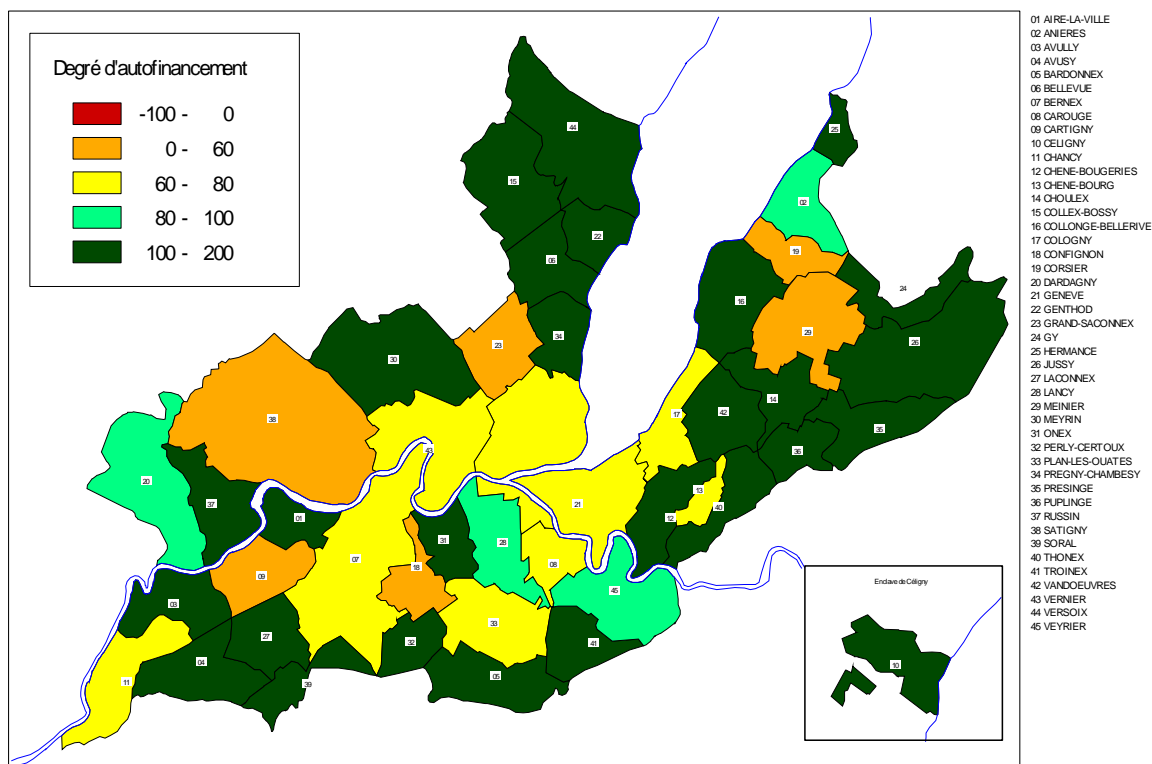
Sous réserve d'informations contraires, il s'agit de l'évaluation des chiffres extraits des comptes annuels 2005 de l'ensemble des communes du canton de Genève.

4. Remarque importante

Les indicateurs ci-après doivent être analysés avec prudence. Certains doivent être appréciés sur une période de plusieurs années ou être examinés avec d'autres indicateurs. En outre, des comparaisons entre communes ne sont pas forcément probantes compte tenu de certaines spécificités propres à chacune d'entre elles. Veuillez vous référer aux commentaires figurant sous chaque indicateur.

Carte 1 : Degré d'autofinancement en 2005

Degré d'autofinancement
Comptes 2005



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Degré d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle est la part des investissements que les communes ont pu financer par leurs moyens propres en 2005 ?

Commentaire

- C'est avant tout la comparaison sur plusieurs années qui montre si les investissements peuvent être assumés financièrement. Le degré d'autofinancement exprime un nouvel endettement s'il est inférieur à 100 pour cent, et un désendettement s'il est supérieur à 100 pour cent.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 100 pour cent	très bon
de 80 à 100 pour cent	bon
de 60 à 80 pour cent	suffisant (à court terme)
de 0 à 60 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais (cf. remarques)
- En 2005, 27 communes (année précédente: 29) avaient un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, ce qui leur a permis de rembourser des dettes et/ou de financer entièrement leurs investissements nets.
- En 2005, 12 communes (année précédente: 10) avaient un degré d'autofinancement situé entre 60 et 100 pour cent; dans 6 communes (comme l'année précédente), le degré d'autofinancement était insuffisant, c'est-à-dire inférieur à 60 pour cent.

Moyenne

En 2005, la moyenne était de 88,7 pour cent, ce qui peut être qualifié de bonne performance (à court terme).

Médiane

En 2005, la médiane était de 143,8 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu entièrement financer leurs investissements par leurs moyens propres et/ou rembourser des dettes. La médiane du degré d'autofinancement a diminué par rapport à 2004, puisqu'elle est passée de 151,5 pour cent à 143,8 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne du degré d'autofinancement est excellente entre 1998 et 2002, en forte diminution en 2003 puis à nouveau bonne en 2004 et 2005. La médiane reste largement supérieure à 100 pour cent.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	73,4 %	102,8 %	172,7 %	140,0 %	164,0 %	147,0 %	63,4 %	105,8 %	88,7 %
MÉDIANE	160,4 %	172,5 %	200,0 %	200,0 %	153,2 %	129,9 %	144,2 %	151,5 %	143,8 %

Remarques

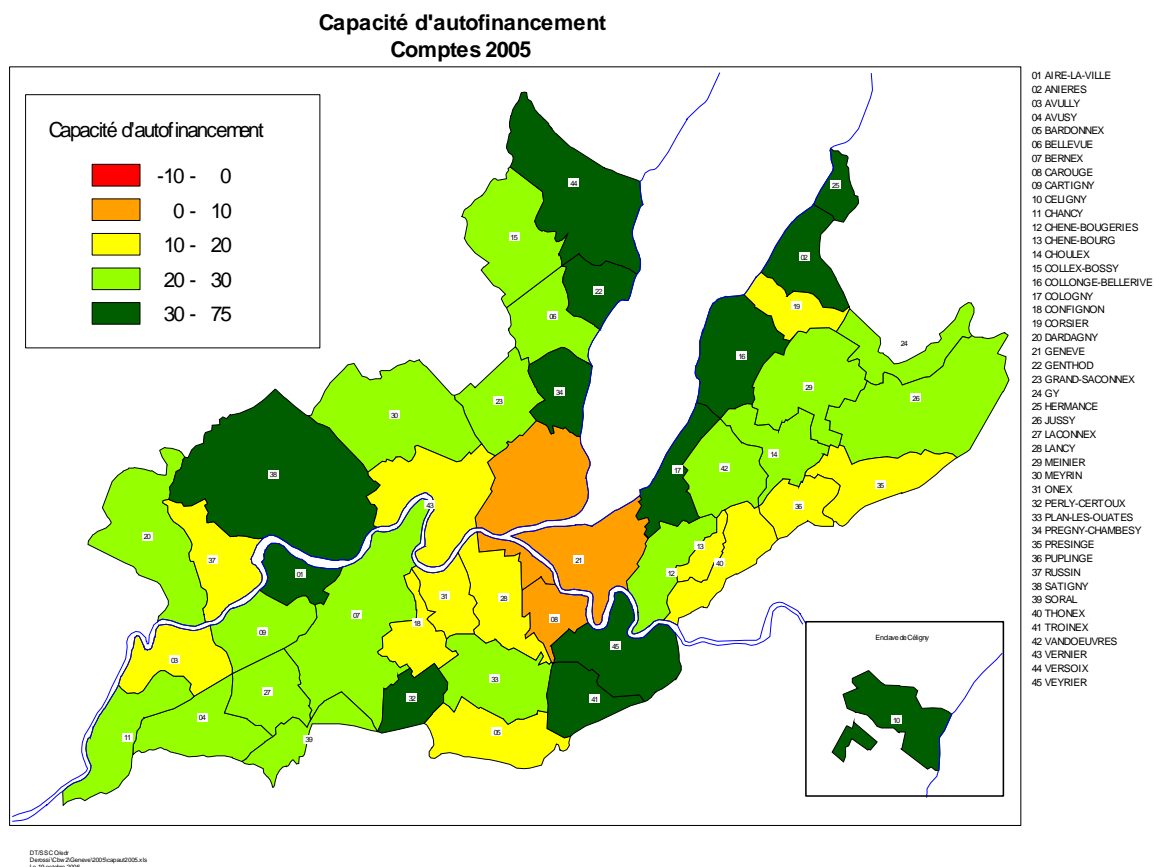
- En raison du niveau très fluctuant des investissements, cet indicateur doit absolument être interprété sur la base de la comparaison de plusieurs années (au moins 2 ans ou, mieux encore, 5 ans), spécialement dans les petites communes eu égard aux investissements réalisés.
- Considérées sur une courte période, les installations d'une commune qui seront utilisées par plusieurs générations peuvent donner une image trompeuse.
- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2004), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 105,8 pour cent, en bas de classement. En effet, 18 cantons avaient un degré d'autofinancement supérieur, contre 7 cantons dans lesquels il était inférieur.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissement net}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissements du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Investissement net	
	+ Dépenses d'investissement reportées à l'actif du bilan	690
	- Recettes d'investissement reportées en diminution de l'actif du bilan	590

Carte 2 : Capacité d'autofinancement en 2005



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Capacité d'autofinancement, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle partie de leur revenu les communes ont-elles pu consacrer au financement des investissements en 2005 ?

Commentaire

- Plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

plus de 30 pour cent	très bon
de 20 à 30 pour cent	bon
de 10 à 20 pour cent	suffisant
de 0 à 10 pour cent	insuffisant
moins de 0 pour cent	très mauvais
- En 2005, 31 communes (comme l'année précédente) enregistraient une capacité d'autofinancement supérieure à 20 pour cent, ce qui représente une bonne performance.
- En 2005, 2 communes (comme l'année précédente) avaient une capacité d'autofinancement insuffisante. En cas de capacité financière négative, les communes ne parviendraient pas à financer leurs dépenses de consommation au moyen de leurs propres ressources, ce qui les obligerait à recourir à l'emprunt. Une telle situation doit être évitée à tout prix.

Moyenne

En 2005, la moyenne était de 13,6 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une valeur considérée comme suffisante.

Médiane

En 2005, la médiane était de 24,0 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont pu financer leurs investissements dans une proportion supérieure à 24 pour cent. La médiane de la capacité d'autofinancement était inférieure à celle de l'année précédente (24,4 %).

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec l'année précédente montre que la moyenne de la capacité d'autofinancement a légèrement diminué.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	11,8 %	13,9 %	17,9 %	21,7 %	20,5 %	20,8 %	11,8 %	15,9 %	13,6 %
MÉDIANE	28,5 %	31,9 %	30,3 %	30,3 %	24,3 %	28,3 %	26,7 %	24,4 %	24,0 %

Remarque

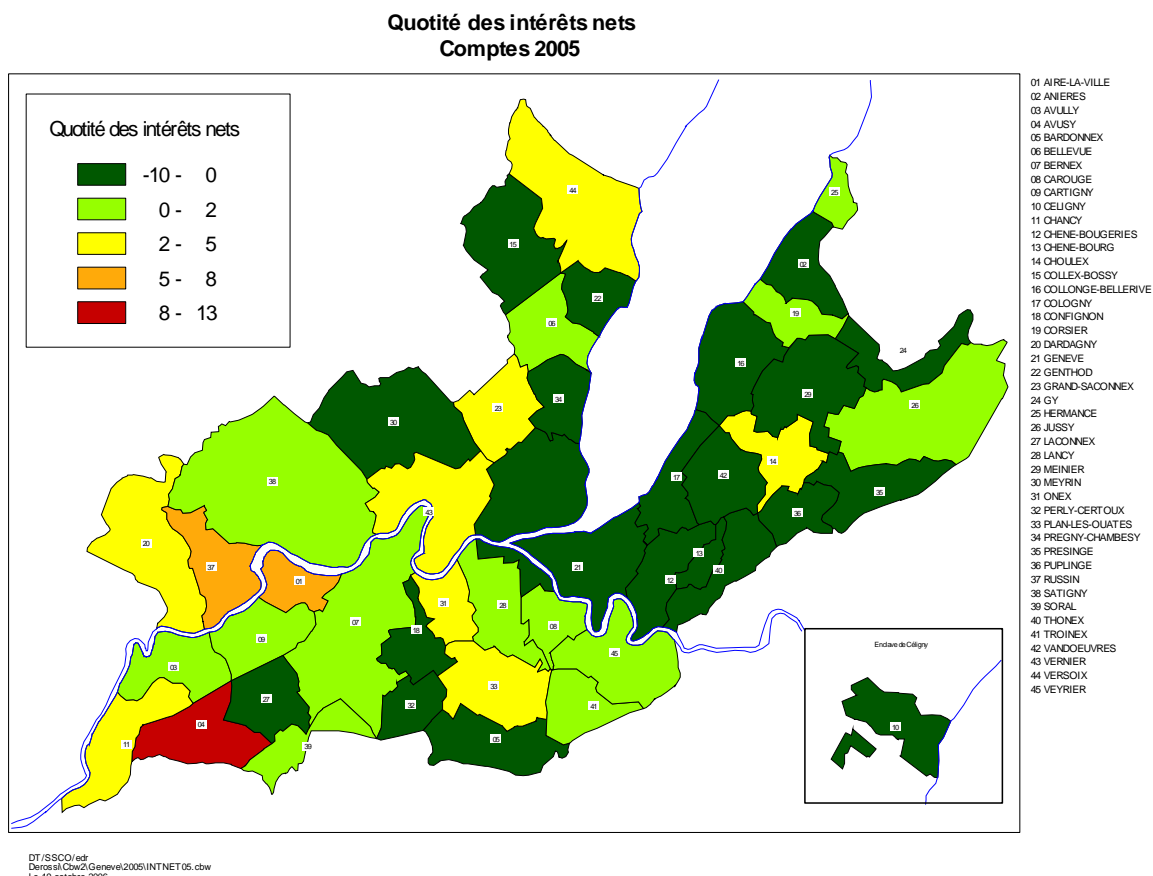
- La capacité d'autofinancement, de 15,9 pour cent, est forte en comparaison intercantonale (valeurs de 2004), mais cela semble essentiellement dû aux différences dans la répartition des tâches entre le canton et les communes. Les communes de 5 cantons ont enregistré une capacité supérieure et celles de 19 cantons une capacité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Autofinancement	Natures
	+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
	- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	+ Attributions aux financements spéciaux	38
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 3 : Quotité des intérêts nets en 2005



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge des intérêts, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les intérêts au cours de l'exercice 2005 ?

Commentaire

- Une quotité de la charge des intérêts élevée est révélatrice d'un important endettement. Une comparaison sur plusieurs années permet de déterminer la tendance en matière d'endettement, alors qu'une comparaison entre communes révèle la situation actuelle.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
 moins de 0 pour cent pas de charge ou très faible charge
 de 0 à 2 pour cent faible charge
 de 2 à 5 pour cent charge moyenne
 de 5 à 8 pour cent forte charge
 plus de 8 pour cent très forte charge
- En 2005, 21 communes (comme l'année précédente) avaient une quotité de la charge des intérêts négative. Pour ces communes, les revenus du patrimoine sont supérieurs au montant des intérêts de leurs dettes.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que très peu de communes ayant une quotité de la charge des intérêts devant être qualifiée de forte, c'est-à-dire supérieure à 5 pour cent: en 2005, elles étaient au nombre de 3 (comme l'année précédente). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement.

Moyenne

En 2005, la moyenne était de 0,0 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient de très faibles charges liées au versement des intérêts.

Médiane

En 2005, la médiane était de 0,1 pour cent: cela signifie que dans plus de la moitié des communes genevoises, les intérêts des dettes sont supérieurs aux revenus du patrimoine. La médiane de la quotité de la charge des intérêts était inférieure à celle de l'année précédente (0,2 pour cent). En réalité, il y a 24 communes avec des intérêts nets positifs, contre 21 communes avec des intérêts nets négatifs.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge des intérêts diminue régulièrement depuis 2001 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	3,1 %	3,5 %	3,4 %	3,0 %	1,5 %	1,0 %	0,7 %	0,5 %	0,0 %
MÉDIANE	1,6 %	2,0 %	1,5 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	1,2 %	0,2 %	0,1 %

Remarque

- Avec une quotité de la charge des intérêts de 0,5 pour cent, les communes genevoises occupaient une position très favorable en comparaison intercantonale (valeurs de 2004). Les communes de 8 cantons ont enregistré une quotité inférieure, et celles de 17 cantons une quotité supérieure ou égale.

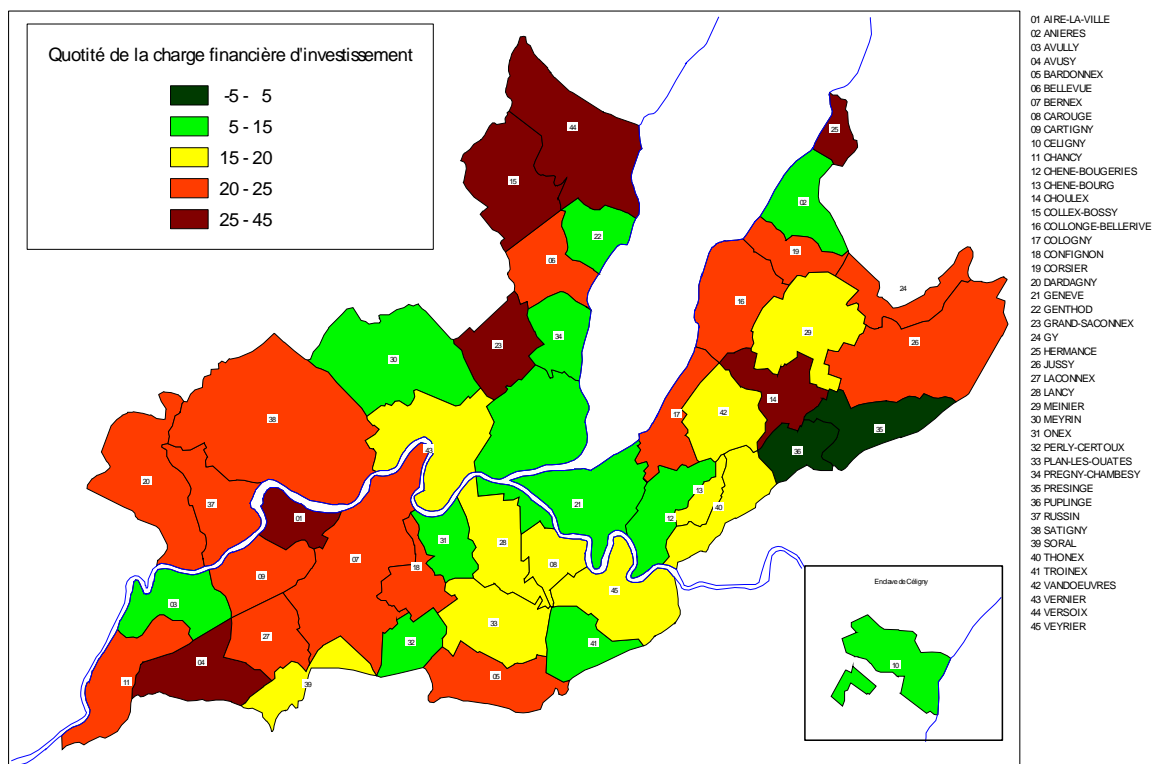
Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Intérêts nets	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 4 : Quotité de la charge financière d'investissement en 2005

Quotité de la charge financière d'investissement Comptes 2005



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la charge financière, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle part du revenu a-t-elle été absorbée par les charges financières (intérêts et amortissements) au cours de l'exercice 2005 ?

Commentaire

- Une quotité de la charge financière d'investissement élevée est révélatrice d'un fort endettement et/ou d'un besoin élevé au niveau des amortissements.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:

moins de 0 à 5 pour cent	faible charge
de 5 à 15 pour cent	charge moyenne
de 15 à 20 pour cent	forte charge
de 20 à 25 pour cent	très forte charge
plus de 25 pour cent	charge à peine supportable
- En 2005, 2 communes (année précédente: 1) enregistraient une quotité de la charge financière inférieure à 5 pour cent.
- Comme jusqu'ici, il n'y a que peu de communes ayant une quotité de la charge financière réputée très élevée, c'est-à-dire supérieure à 25 pour cent: en 2005, elles étaient au nombre de 7 (année précédente: 4). Ces communes doivent absolument tout mettre en œuvre pour réduire leur endettement et/ou leurs amortissements.
- Par rapport à l'année précédente, la médiane de la quotité de la charge financière a augmenté de 16,8 % à 19,6 %.

Moyenne

En 2005, la moyenne était de 10,7 pour cent: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestent d'une charge financière moyenne.

Médiane

En 2005, la médiane était de 19,6 pour cent: cela signifie que la moitié des communes genevoises ont dû assumer une charge financière correspondant à 19,6 pour cent ou plus de leur revenu, soit une forte charge financière.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre que la moyenne de la quotité de la charge financière est en légère diminution entre 2001 et 2004 puis augmente légèrement en 2005 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	15,8 %	16,3 %	15,7 %	14,3 %	15,1 %	14,1 %	11,1 %	10,3 %	10,7 %
MÉDIANE	21,1 %	22,3 %	19,3 %	18,3 %	17,1 %	18,6 %	19,1 %	16,8 %	19,6 %

Remarques

- Il est très important d'étendre la comparaison sur plusieurs années afin de pouvoir déceler les phénomènes erratiques.
- En comparaison avec d'autres cantons (valeurs de 2004), la quotité de la charge financière, de 10,3 pour cent, est la sixième valeur la plus élevée de tous les cantons. Les communes de 18 cantons ont enregistré une quotité inférieure. Les valeurs ne sont pas connues pour 2 cantons.

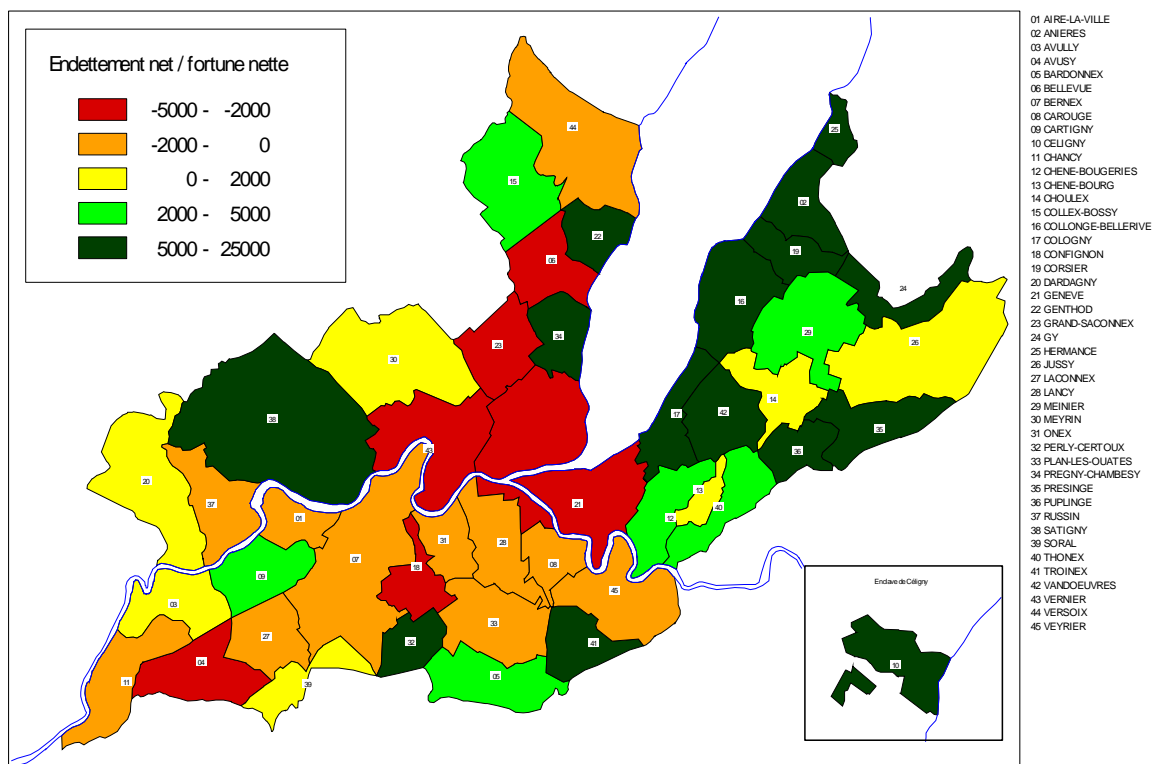
Formule de calcul

$$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Intérêts passifs	32
	+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	+ Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	+ Amortissement du découvert du bilan	333
	- Revenus des biens	42
	+ Gains comptables du patrimoine financier	424
	+ Charges des immeubles et des domaines du patrimoine financier	Tâches 942/943
	Revenus	
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions redistribuées	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49

Carte 5 : Endettement / Fortune net(te) par habitant en 2005

Endettement net / Fortune nette par habitant
Comptes 2005



Indicateur harmonisé actuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Endettement/Fortune net(te) par habitant, répartition en 5 catégories.

Question examinée

Quelle fortune nette ou quel endettement net par habitant les comptes communaux de 2005 indiquent-ils s'agissant de l'infrastructure requise pour l'accomplissement des tâches publiques ?

Commentaire

- La comparaison de l'endettement net par habitant entre des communes de différents types n'est pas probante, et il est surtout recommandé de procéder à des comparaisons internes entre plusieurs exercices.
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues:
moins de 2000 F petit endettement
de - 2000 à - 5000 F endettement moyen
plus de 5000 F endettement important
- En 2005, le compte annuel de 28 communes attestait d'une fortune nette par habitant, laquelle était même supérieure à 2000 francs dans 21 cas!
- Il n'en reste pas moins que 17 communes (année précédente: 16) devaient faire face à un endettement net, dans 6 cas de plus de 2000 francs par habitant.
- Les comptes annuels 2005 des communes genevoises indiquent un endettement net de 423 millions de francs. Le patrimoine financier a été évalué à 3,0 milliards de francs, les engagements à 3,4 milliards de francs.
- En 2005, la médiane de la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente passant ainsi de 2,8 à 2,9 millions de francs.

Moyenne

En 2005, la moyenne de l'endettement net se situait à 958 francs par habitant: ainsi, en moyenne, les comptes annuels des communes genevoises attestaient d'un endettement net de moins de 1000 francs par habitant.

Médiane

En 2005, la médiane révélait une fortune nette de 1.699 francs par habitant: cela signifie que les comptes annuels de plus de la moitié des communes genevoises attestaient d'un patrimoine financier supérieur aux engagements.

Comparaison avec les années précédentes

La comparaison avec les années précédentes montre la stabilité de la fortune nette/de l'endettement net par habitant. La moyenne et la médiane se sont légèrement détériorées entre 2004 et 2005 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	-1'841	-1'819	-1'544	-1'305	-977	-703	-937	-895	-958
MÉDIANE	1'489	1'913	2'244	1'953	2'064	1'654	1'480	1'736	1'699

Remarque

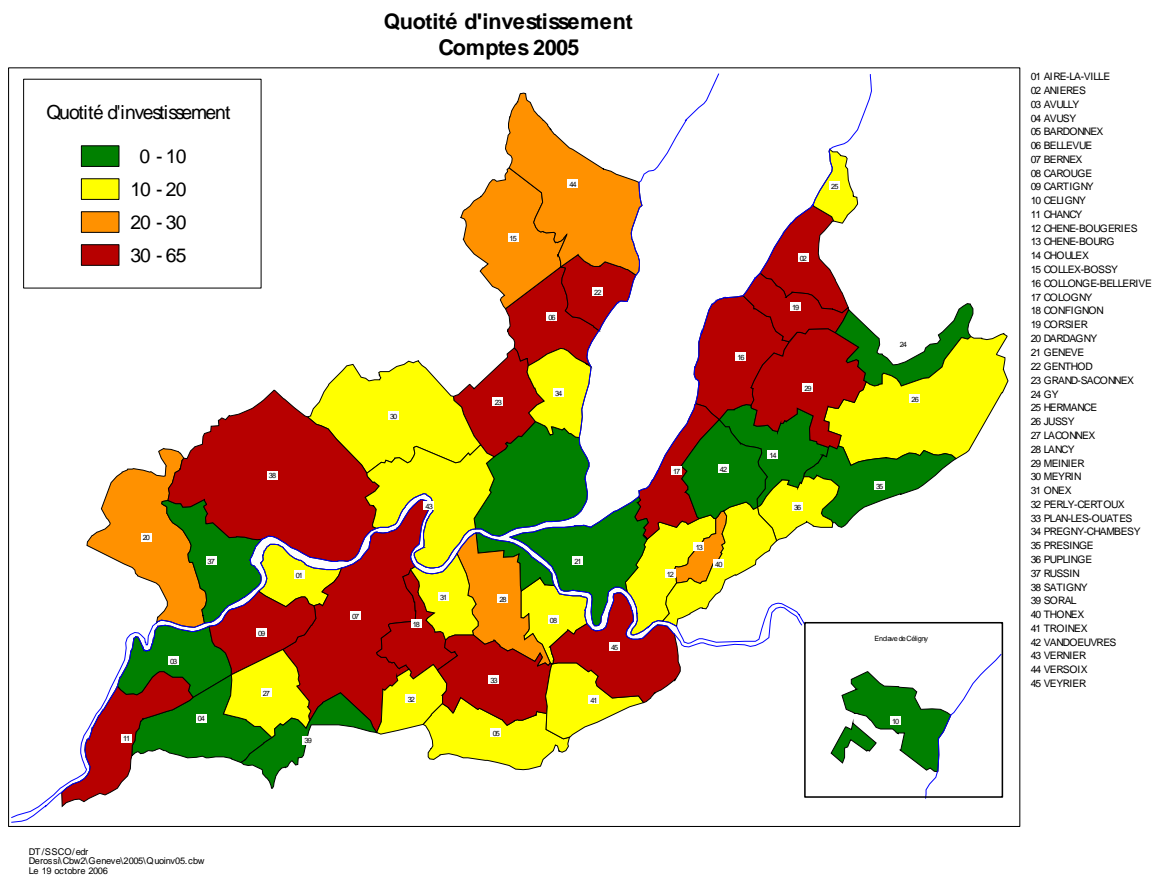
- En comparaison intercantonale (valeurs de 2004), les communes genevoises se trouvaient en excellente position puisque les communes de 5 autres cantons seulement avaient un endettement net inférieur à 895 francs par habitant, contre 19 cantons dans lesquels il était supérieur. Les valeurs ne sont pas connues pour 1 canton.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Patrimoine financier} - \text{Engagements}}{\text{Habitants}}$$

Détails	Charge financière	Natures
	+ Patrimoine financier	
	+ Disponibilités	10
	+ Avoirs	11
	+ Placements	12
	+ Actifs transitoires	13
	+ Avances aux financements spéciaux	18
	- Engagements	
	- Engagements courants	20
	- Dettes à court terme	21
	- Dettes à moyen et long termes	22
	- Engagements envers des entités particulières	23

Carte 6 : Quotité d'investissement en 2005



Nouvel indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Définition

Investissements bruts en pour-cent des dépenses consolidées (dépenses sans les amortissements, les attributions aux financements spéciaux, les imputations internes ni les subventions redistribuées).

Information

- Une quotité élevée est l'indice d'une importante activité au niveau des investissements et/ou une augmentation de l'endettement net (apprécier cet indicateur avec celui de la capacité d'autofinancement).
- Les valeurs indicatives suivantes peuvent être retenues :

de 0 à 10 %	faible activité au niveau des investissements
de 10 à 20 %	expansion moyenne
de 20 à 30 %	développement important
plus de 30 %	phase d'expansion très forte

Moyenne

En 2005, la moyenne était de 16,6 pour cent, correspondant à une expansion moyenne.

Médiane

En 2005, la médiane était de 18,0 pour cent.

Comparaison avec les années précédentes

La moyenne de la quotité d'investissement reste stable au niveau d'une expansion moyenne. Quant à la médiane, celle-ci a légèrement diminué entre 2004 et 2005 pour s'établir à 18,0 pour cent ce qui revient à dire que plus de la moitié des communes genevoises sont en phase de développement moyen, voire important.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	18,6 %	15,7 %	13,4 %	18,2 %	15,5 %	17,1 %	18,5 %	16,5 %	16,6 %
MÉDIANE	20,6 %	19,8 %	17,3 %	18,9 %	20,9 %	27,4 %	18,7 %	19,2 %	18,0 %

Remarque

- En comparaison avec les autres cantons (valeurs de 2004), les communes genevoises se trouvaient, avec une valeur de 16,5 %, en milieu de classement. En effet, 8 cantons avaient une quotité d'investissement inférieure et 5 cantons une quotité d'investissement supérieure. Les valeurs pour 12 cantons ne sont pas connues (la CACSFC a décidé que le calcul de ce nouvel indicateur sera obligatoire dès les comptes 2005).

Formule de calcul

$$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses totales consolidées}}$$

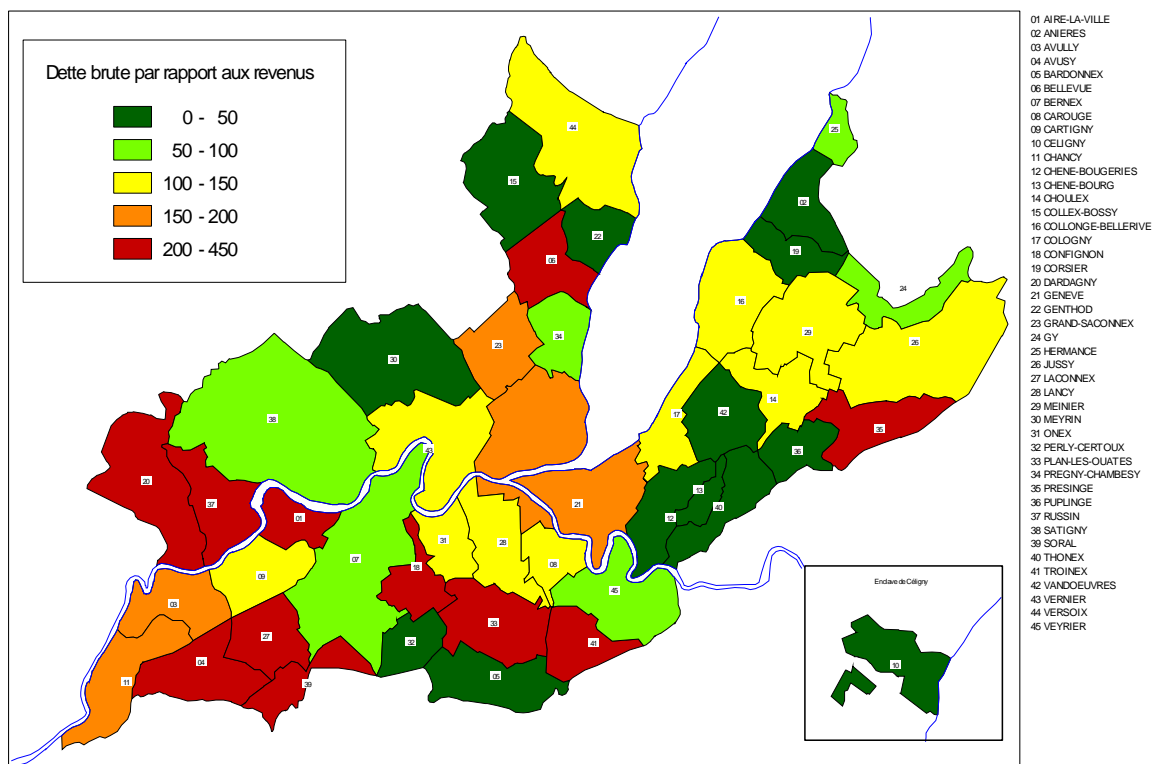
soit :

$$\frac{5}{3 + 5 - (331 \text{ à } 333 + 37 + 38 + 39)} \times 100$$

Détails	Investissements bruts	Natures
	+ Détails investissements bruts	5
	Dépenses consolidées	
	+ Total des charges de fonctionnement	3
	+ Total des dépenses d'investissements	5
	- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
	- Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332
	- Amortissement du découvert	333
	- Subventions à redistribuer	37
	- Attributions aux financements spéciaux	38
	- Imputations internes	39

Carte 7 : Dette brute par rapport aux revenus en 2005

Dette brute par rapport aux revenus
Comptes 2005



Nouvel indicateur accepté par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales en 2005.

Données de base

La carte qui précède montre les limites des communes politiques.

Contenu

Quotité de la dette brute répartie en 5 catégories.

Question examinée

Cet indicateur mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels.

Commentaire

- Pour plusieurs communes, les emprunts relatifs aux immeubles locatifs sont inclus dans le calcul de ce ratio alors que ce n'est pas le cas pour les communes ayant créé des Fondations communales. Il convient dès lors d'être prudent en analysant ce ratio et en comparant celui-ci entre les différentes communes genevoises.
- Les valeurs significatives suivantes peuvent être proposées :

de moins de 50 pour cent	très bon
de 50 à 100 pour cent	bon
de 100 à 150 pour cent	moyen
de 150 à 200 pour cent	mauvais
plus de 200 pour cent	critique

Moyenne

En 2005, la dette brute moyenne des communes genevoises représentait le 150,4 pour cent de leurs revenus.

Médiane

En 2005, la médiane était de 110,4 pour cent: cela signifie que plus de la moitié des communes genevoises ont un endettement représentant plus d'une année de revenus.

Comparaison avec les années précédentes

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
MOYENNE	234,7%	232,4%	202,3%	187,7%	168,7%	159,0%	161,6%	151,7%	150,4%
MÉDIANE	178,7%	164,2%	124,4%	121,5%	114,7%	118,3%	129,1%	112,5%	110,4%

Remarque

- Avec une dette brute par rapport aux revenus de 151,7 %, les communes genevoises se trouvaient en bas du classement (valeurs de 2004). En effet, seules les communes de deux cantons présentaient des valeurs supérieures. Les communes de 12 cantons ont enregistré des valeurs plus faibles. Il faut toutefois relever que les valeurs pour 11 cantons ne sont pas connues (la CACSFC a décidé que le calcul de ce nouvel indicateur sera obligatoire dès les comptes 2005).

Formule de calcul

$$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus}}$$

Détails	Dette brute	Natures
	+ Dettes à court terme	21
	+ Dettes à moyen et à long terme	22
	+ Dettes envers des entités particulières	23
	Revenus	Natures
	+ Revenus du compte de fonctionnement	4
	- Subventions à redistribuer	47
	- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
	- Imputations internes	49